

Règlement des examens FLLASH – LICENCES

Le principe est celui d'un rattrapage articulé au principe d'un **contrôle continu intégral**, qui assure aux étudiants à la fois la possibilité légale d'une seconde chance, et en même temps permet à notre calendrier de regagner du temps pour le pédagogique (à coût constant) au service des étudiants, en dégageant une semaine consacrée à tous les rattrapages nécessaires (semaine d'autonomie et de remédiation au 1er semestre, semaines pour dissertations et devoirs longs aux deux semestres), sur fond d'un contrôle continu intégral.

▲ Question du rattrapage :

Il y a bien sûr un rattrapage, mais **plus de session de rattrapage**.

Les examens en contrôle continu (CC) sont bien plus à même de valoriser le travail de nos étudiants. Tous les examens de la FLLASH sont désormais organisés selon le système du CC. Ces examens sont ainsi **gérés par chaque enseignant**, de façon autonome (après une discussion et une « homogénéisation » préalable au sein de chaque département), et **leurs modalités sont rendues officielles par voie d'affichage**. Chaque enseignant est ainsi **responsable de ses propres examens**. Ces examens se tiennent nécessairement à l'intérieur de la plage horaire affectée à chaque cours, sans allongement possible. Il appartient donc à chaque enseignant d'éventuellement modifier ses anciens modes d'évaluation. Sont suggérés : de brèves interrogations surprises (5 à 10 minutes) à plusieurs reprises en cours de semestre (avec éventuellement des notes seulement sur 10), des devoirs à la maison, des exposés à l'oral lors des TD si c'est possible ; bref une palette d'évaluations fondées sur l'ingéniosité des enseignants et destinées à **encourager le travail continu** des étudiants et non le seul « bachotage de fin de semestre ».

Pour les évaluations qui nécessitent une longue durée (3h à 4h : dissertations, par exemple), une semaine « spéciale » est mise en place aux deux tiers de chaque semestre. Ces devoirs longs n'interviennent que pour les cours qui en ont impérieusement besoin. Leur calendrier relèvera du secrétariat pédagogique. Mais c'est évidemment, **comme pour toutes les autres évaluations, l'enseignant qui doit assurer la surveillance des examens qui relèvent de son cours**. Au-delà de 50 étudiants présents, un surveillant supplémentaire est néanmoins possible, après vérification par le secrétariat pédagogique et accord de la direction de la FLLASH.

ATTENTION ! Aucune tranche horaire spéciale ne sera aménagée en plus de cette semaine consacrée aux devoirs longs.

● Mise en place

- 11 semaines de cours + une semaine d'autonomie et de remédiation (première semaine de décembre) au premier semestre, destinée à proposer aux étudiants des travaux, individuels ou collectifs, en autonomie, à préparer chez soi ou à l'université, par exemple préparatoires aux derniers examens, semaine destinée également à permettre l'éventuel rattrapage de cours ; + une semaine à la fin du semestre (permettant, **dans l'organisation horaire de la semaine de cours**, un examen bilan organisé par l'enseignant pour tenir compte de la totalité du cours ; la note de ce dernier contrôle est incluse dans le CC)
- + à mi-semestre, une semaine « devoirs longs et dissertations », de 4 jours, pour les enseignements qui en ont besoin : ex. : dissertations gérées par le service administratif (créneaux horaires de 4h bloqués pour ce type d'épreuves).

Au total, 14 semaines aux semestres impairs, et 13 semaines aux semestres pairs (du fait des vacances de février et de printemps)

● Rattrapage

La note de rattrapage (Note B) correspond à l'une des notes du CC données au cours du semestre. Cette note doit être annoncée dès le début du semestre comme étant la note de rattrapage.

C'est la même épreuve qui constitue l'examen réservé aux formules B.

Il est fortement suggéré que **cette note soit celle de la dernière épreuve du CC** (devoir effectué lors de la semaine 14 ou 13) ; on peut aussi retenir l'épreuve du devoir long. Il est conseillé aux filières d'harmoniser leurs choix de note B.

Chaque enseignant remettra **DEUX NOTES au secrétariat pédagogique** :

- Note A = moyenne de toutes les notes sauf la note B

- Note B (commentée plus haut)

La moyenne de l'étudiant sera celle des notes A et B sans coefficient.

En revanche, des substituts de coefficients peuvent intervenir pour parvenir à la note A. Par exemple, en notant des interrogations courtes sur 10, et/ ou en notant un devoir long sur 40, etc...

- Exemple 1. – 3 notes données en CC pendant le semestre (deux pour la note A, + la note B) :

Note A : $13 + 11 = 12$

Note B : 8

L'étudiant a 10 de moyenne en première session : pas de rattrapage, tout va bien.

- Exemple 2. – 3 notes données en CC pendant le semestre (deux pour la note A, + la note B) :

Note A : $6 + 8 = 7$

Note B : 10

L'étudiant a 7,5 de moyenne en première session.

Mais il a la moyenne à la Note B (10), il obtient donc l'UE en deuxième session.

- Exemple 3. – 3 notes données en CC pendant le semestre :

CC1 : 6/20

CC2 : 8/20

D'où Note A (moyenne CC1 et CC2) : 7

Note B : 4/20

L'étudiant a donc 5,5 de moyenne en 1ère session (N1S).

En session 2, comme il a obtenu 4/20 en note B (note rattrapage), qui est inférieure à sa moyenne de 1ère session, il conserve sa moyenne de 5,5 mais ne valide donc pas l'UE.

Important : il ne sera pas question de garder la meilleure note obtenue en contrôle continu pour le rattrapage. La note de rattrapage (note B) est définie dès le début du semestre. **Mais c'est bien la meilleure moyenne entre la note de CC (A+B) et la note B que l'étudiant conserve s'il n'obtient pas son UE.**

- Question du rattrapage pour les étudiants en formule B

Si l'étudiant en formule B n'a pas la moyenne à l'examen prévu, un ORAL pourra être organisé (ou tout autre mode d'évaluation sous la responsabilité de l'enseignant, qui doit assurer une note de 2e session aux formules B). Compte tenu du faible nombre d'étudiants dans cette situation, les modalités de rattrapage

seront convenues **au cas par cas entre l'enseignant et l'étudiant en formule B**. Toutefois tous les étudiants en formule B d'une formation devront être **évalués de la même manière** lors de cette session de ce rattrapage, pour une question légitime d'équité.

- **Au sein de chaque département, s'organise la cohérence des modalités de ces examens en CC. Les directeurs de filière ont un rôle essentiel : ils sont les garants du respect des règles et doivent arbitrer si nécessaire. Les secrétariats pédagogiques ne peuvent en aucun cas accepter de déroger à ces règles sauf sur présentation exceptionnelle d'un écrit signé du Directeur de la FLLASH.**

Cela implique que **les enseignants attribuent plusieurs notes aux étudiants par semestre** (au moins 2, sinon 3 : penser aux devoirs à la maison, à de brefs exposés, à des tests rapides, etc.).

- La transmission des notes :
 - les notes doivent être communiquées au fur et à mesure par les enseignants aux étudiants, afin que les étudiants abordent sereinement la note B ;
 - la note B est cruciale : les enseignants doivent en tenir compte et bien peser leur notation en conséquence ;
 - la note B représente 50 % de la note de contrôle continu pour des raisons juridiques, car est jugée comme note de rattrapage.
- Fin de la défaillance :

Ce dispositif fait disparaître la notion de défaillance. L'absence de note se traduit par un simple « 0 ».

- Note de stage :

L'absence de note de stage se traduit par un zéro.

Attention : pour les formations où le stage est obligatoire, ce zéro se traduit logiquement par une non obtention du diplôme.

Cette organisation des examens en contrôle continu permet, grâce à son resserrement temporel, aux étudiants de prévoir plus facilement des stages, des périodes de travail, etc.

Ce système laisse un meilleur temps de correction et de remise des notes aux enseignants. Il est plus simple à gérer pour le personnel administratif, et il dégage pour les étudiants plusieurs semaines de travail en autonomie ou pour des devoirs longs, dans une perspective de réussite maximisée.

Stéphane HIRSCHI
Directeur de la FLLASH